FÉDÉRATION NATIONALE
DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – http://www.fnlp.fr

Conférence-débat sur
« *Syndicalisme et Laïcité*

Jeudi 23 février 2017 à 19H
Salle Eugène Varlin – Bourse du Travail
3 rue du Château d'eau 75010 Paris

La **Libre Pensée** étudie chaque année une Question à l'étude qu'elle adopte lors de son congrès national. Cette année, elle porte sur les rapports entre le syndicalisme et la laïcité. Pour cela, la Libre Pensée organise une conférence-débat qui sera introduite par des exposés de responsables syndicaux de différentes organisations.

Ont d'ores et déjà donné leurs accords pour y intervenir :

- **Alain Barbier**, Secrétaire de la Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture CGT
- **Jacques Borensztejn**, responsable de l'Union départementale FO de Paris

Ont été aussi invités des représentants d'autres organisations syndicales issus de la ***Vieille CGT***, comme il est de tradition à la Libre Pensée. Nous attendons leurs répondes.

Le syndicalisme a été au cœur des mois de combat contre la *loi El Khomri*. Venez nombreux débattre avec des responsables syndicaux de la question laïque. La Libre Pensée rappelle que *l'Appel des laïques* a été contresigné par des responsables, au plus haut niveau, de la CGT, de Force Ouvrière, de la FSU, de l'UNSA-SE.

* * *

Question à l'étude 2016
« *Syndicalisme et Laïcité* »

La laïcité est un système institutionnel qui vise à l'affirmation de la liberté de conscience et à l'émancipation de chacun. Elle affirme la neutralité de l'Etat et des services publics en matière métaphysique.

Le syndicalisme vise, in fine, à l'émancipation intégrale. Il regroupe les salariés indépendamment de leurs convictions métaphysiques. Voici ce que dit la Charte d'Amiens, adoptée en 1906, par la vieille CGT : « « ***Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT*** :

« La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du **salariat** *et du patronat... Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale.*

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ».

Y-a-t-il un rapport entre ces deux conceptions (Laïcité et Charte d'Amiens) ? Si oui, lequel ?

Le combat de défense de la laïcité a toujours été porté par le syndicalisme qui se réclame de la Charte d'Amiens. Pourquoi ?

Ce combat est-il toujours d'actualité et doit-il être réaffirmé ?

Y-a-t-il une rencontre possible et nécessaire entre la Libre Pensée et le Mouvement ouvrier syndical organisé ?

Conférence-débat sur

« Syndicalisme et Laïcité

Jeudi 23 février 2017 à 19H

Salle Eugène Varlin – Bourse du Travail

3 rue du Château d'eau 75010 Paris